

## LA SEYNE

Vu, lu...  
entenduL'arrêté municipal  
contre l'alcool  
reconduit

Entré en vigueur en novembre dernier, l'arrêté municipal réglementant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le centre-ville, est arrivé à échéance mi-janvier. Il n'était applicable que durant deux mois car un arrêté municipal ne peut être à portée générale ; il doit être restrictif et limité dans le temps. Néanmoins, il peut être reconduit, et c'est ce que vient de décider la municipalité. Le nouvel arrêté, applicable dans le périmètre du centre ancien (particulièrement dans le secteur de la zone de sécurité prioritaire), renouvelle donc l'interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur les voies, places et lieux publics jusqu'au 15 mai, tous les jours de 10 h à 4 h à matin. Précisément, le périmètre concerné est défini par les voies suivantes : avenue Faidherbe, avenue Gambetta, place de la Bourse du travail, avenue du docteur Mazen, boulevard du 4 septembre, place Loro, rue d'Alsace, square Charly, rue Blanqui, rue du Chevalier de la Barre, square Anatole France, avenue Garibaldi, rond-point Yitzhak Rabin, quai Fabre, quai de la Marine, avenue Curet et square Aristide Briand. Pour mémoire, l'objectif de la ville est de « lutter contre les troubles à l'ordre public causés par des personnes en état d'alcoolémie », mais aussi contre la présence régulière de verre brisé et de canettes.

# Les commerçants conviés à surfer sur la vague des croisières

S'engager à offrir un accueil de qualité aux passagers des paquebots, et bénéficier en retour de retombées économiques, telle est la démarche proposée aux commerçants.

**F**aire des commerçants « des ambassadeurs » de leur territoire, les impliquer dans une démarche visant à rendre la destination seynoise « plus attractive ».

Et permettre à ces acteurs locaux de profiter des retombées de l'activité. Tel est le message que fait passer, auprès des commerçants, le Var Provence Cruise Club (VPCC), organisme créé par la Chambre de commerce et d'industrie du Var et le Conseil Général.

Jouant à la fois le rôle d'interlocuteur des compagnies de croisière, et de relais auprès des professionnels locaux, ce « club » propose donc aux commerçants seynois de rejoindre un dispositif baptisé « Cruise friendly » (ami des croisiéristes).

Venue présenter la démarche, hier, en mairie de La Seyne, Julie Bensadoun, chargée de mission au sein du VPCC, explique que « ce dispositif permet de dynamiser la relation tourisme – commerce, et de donner de la visibilité aux commerçants partenaires ». Ces derniers bénéficient en effet d'outils permettant aux croisiéristes de venir à leur rencontre : les magasins impliqués dans la démarche sont mentionnés sur



52 escales de paquebots de croisière sont annoncées cette année à La Seyne (entre fin avril et début novembre), représentant 145 000 visiteurs.

(Photo archives Var-matin)

un plan distribué aux visiteurs en escale, ainsi que sur un site internet et une application mobile mis à disposition des passagers pour leur présenter les sites « incontournables » de la ville.

## Quelles retombées ?

Selon le Var Provence Cruise Club, le jeu en vaut la chandelle. Ainsi, une étude réalisée en 2017 indique que 83 % des passagers font des achats à terre

lors de leurs escales. La dépense moyenne par personne est estimée à 36 euros, mais elle peut monter à 52 euros dans les ports dits « tête de ligne », où les passagers embarquent et débarquent – ce qui est le cas de La Seyne. Ces dépenses portent sur les équipements à la personne, la restauration, les produits locaux et les souvenirs. Et ce durant le temps de présence à terre, évalué à 5 heures.

Avec 52 escales de paquebots de croisière prévues à La Seyne cette année (de fin avril à début novembre), la manne est importante puisque ce sont 145 000 passagers qui sont susceptibles de passer un peu de temps en ville.

## Approuvé par les testeurs

Mais pour bénéficier du coup de pouce en matière de communication, les commerçants doivent pren-

dre des engagements. La charte à signer avec le VPCC demande notamment aux intéressés d'ouvrir leur établissement lors des escales (y compris le dimanche et le lundi), de proposer « un accueil souriant et chaleureux », d'offrir une réduction ou un geste de bienvenue, de maîtriser quelques mots d'anglais, de faire figurer le panonceau « Cruise friendly » sur leur devanture, et d'accepter la visite d'un « client mystère » qui viendra de manière anonyme pour évaluer la qualité de l'accueil.

Pour convaincre les commerçants, le VPCC indique aussi que, sur les 22 boutiques seynaises déjà impliquées dans la démarche, 80 % disent avoir été visitées par des croisiéristes, et 90 % sont prêtes à se réengager dans le dispositif. Au final, plus d'une dizaine de commerçants, sur la vingtaine présente hier en mairie, ont fait part de leur intention d'adhérer à la charte « Cruise friendly ». Ils devront formaliser leur inscription avant le 20 mars afin de figurer sur le plan de la ville remis aux croisiéristes et mentionnant les commerces partenaires.

M. G.

## « Comment garder les croisiéristes à La Seyne ? »

« En débarquant ici, beaucoup de croisiéristes pensent qu'ils sont à Toulon », souligne une commerçante lors des échanges avec les représentants du Var Provence Cruise Club. « Aux Sablettes, on ne voit jamais de croisiéristes alors que c'est la station balnéaire de la ville », observe un autre. Présent lors de cette rencontre, Nathalie Bicais appuie ces remarques : « Il est essentiel d'identifier le territoire où ils débarquent pour éviter des confusions ». Et, « oui, il faut s'organiser pour que tout le monde puisse profiter des retombées ». La maire évoque la mise en place de vélos électrique à louer et d'un mini-car pour transporter les croisiéristes en centre-ville et aux Sablettes. En réponse, le VPCC indique qu'« une consultation va être lancée pour trouver un transporteur et un loueur de vélos électriques ». Durant la réunion, une commerçante située face au port indique qu'elle « voit des croisiéristes qui pas-

sent prendre un café et faire une pause pipi avant de partir à Toulon avec la navette maritime. Comment les garder à La Seyne ? »

## Proposer un parcours aux visiteurs

Nathalie Bicais répond qu'un travail est en cours pour proposer aux visiteurs « un parcours mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du centre-ville, voire la gastronomie, sans oublier les fresques » (street-art). En réponse à un intervenant, la maire approuve l'idée de faire appel à des associations, voire à la brigade d'intérêt général (citoyens volontaires), pour faire office de guide aux visiteurs.

Une autre proposition suscite l'intérêt : la mise en place d'un marché de produits locaux – dont sont friands les touristes – le lundi, jour où il n'y a pas le marché sur le cours Louis Blanc. Par ailleurs, la première ma-



Lors de la réunion, hier en mairie, avec les représentants du Var Provence Cruise Club, une dizaine de commerçants seynois se sont dits prêts à s'engager dans la démarche destinée à offrir un « accueil de qualité aux croisiéristes ».

(Photo M. G.)

gistrate dit réfléchir à « valoriser » l'image de l'Atelier mécanique, cette friche industrielle aux Mouissèques devant laquelle passent immanquablement les croisiéristes, et appelée

à accueillir le projet de « Cité bleue ». « On réfléchit à y mettre un grand panneau pour expliquer l'histoire et le devenir de ce site », suggère la maire.